

23 mars 2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec).
G1R 6A6
Courriel : eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire.

Madame, Monsieur

La présente est pour vous présenter notre mémoire contre le projet d'un parc éolien à Saint-Valentin et Saint-Paul- de- l'île-aux-Noix.

Il y a déjà 15 ans que nous avons été charmé par la municipalité de Saint-Valentin. Étant deux amateurs de la nature, nous y avons déniché notre demeure rêvée et installé notre nid d'amour.

Entre autre, notre maison est plus que centenaire. Elle offre un cachet unique avec son style ancestral de part sa grande histoire patriotique et sont âme apaisante. En outre, elle est bordée d'un magnifique terrain avec de grands arbres d'une valeur inestimable, de part leurs beautés et maturités. De plus, elle porte sont regard sur des champs tantôt verdoyants, tantôt d'une blancheur immaculée. Selon les saisons, ils nous ravivent l'œil et le cœur de tant de générosité.

Grâce à ses grands étendus regorgeant de trésors de la nature, de beaux oiseaux migrateurs viennent si poser pour si reposer et font le bonheur de nos saisons. Que dire aussi, de ses montagnes qui s'étendent à leurs horizons, tantôt effacées et délicates, tantôt franches et majestueuses. Elles sont indicatrices et présages de la pluie ou du beau temps. Mais surtout, elles font appels au calme et à la beauté.

Tout au long de ses années, nous avons prit grands soins de notre domaine. Nous y avons investi beaucoup de temps, d'amour, d'argent et d'énergie. Aujourd'hui, nous poursuivons dans la même veine afin de le restaurer et le préserver.

C'est le projet d'une vie, l'espoir d'une retraite paisible, dans l'environnement que nous avons choisi. Par conséquent, Afin de garder cela intact, nous ne désirons pas de ce projet éolien de Saint-Valentin et Saint-Paul-de-l'île-aux-noix.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à la présente et vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Sylvie Vivier et Yves Thibert.